

TB135

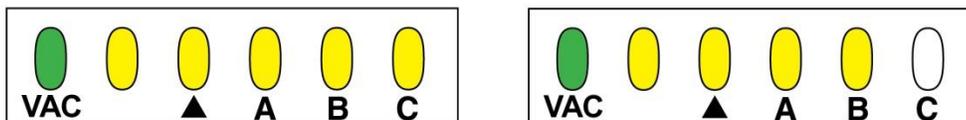
1^{er} Mars, 2017

Enjeu : Un problème a été identifié pour un nombre très limité d'installations visant les contrôles au gaz de chauffe-eaux Giant à Évacuation Forcée ou à Évacuation Forcée Directe. Les contrôles au gaz relatifs à ce bulletin portent les numéros de pièces Giant suivants : 56000160 (gaz naturel) et 56000161 (gaz propane). Les contrôles au gaz affectés portent le code de date 1643 (année/semaine) ou antérieur. Ci-joint une photographie du contrôle au gaz :



Cause : Certaines fluctuations de tension (voltage) anormales peuvent amener le contrôle au gaz à entrer dans un mode de verrouillage et à afficher un faux code d'erreur. **Cette condition n'entraîne aucunement un problème relatif à la sécurité.** Les fluctuations de tension font référence aux parasites de tension souvent appelé "bruit de ligne" et peuvent être générées par n'importe quelle source électrique inductive sur le réseau (ex : moteur électrique)

Comment identifier le problème : Toutes les DEL sont allumées ou toutes sauf la "C" sont allumées sur le contrôle au gaz. (Elles peuvent clignoter ou pas).



Si ce problème survient, ne remplacer pas le contrôleur au gaz.

Action corrective:

- 1- Réinitialisez le contrôle au gaz en coupant l'alimentation électrique du chauffe-eau à partir du panneau de service ou en débranchant le chauffe-eau pendant 30 secondes. Rétablir le courant pour réinitialiser le fonctionnement normal. Remarque : l'utilisation du commutateur situé sur le côté du contrôle au gaz réinitialisera aussi ce dernier.
- 2- Si le problème persiste, une trousse de remplacement (#56000162-A) peut être obtenue sur demande en :
 - a. Contactant votre représentant des ventes Giant local;
 - b. Contactant votre entrepreneur autorisé Giant qui effectue le service;
 - c. Contactant le département du Service à la clientèle de Giant par courriel via le: service@giantinc.com ou par téléphone au : 1-800-363-9354.
- 3- Cette trousse comprendra un module de contrôle et des instructions détaillées sur la façon de faire le remplacement du module de contrôle frontale uniquement. Ce dernier est muni d'une étiquette sur le côté (#F16-9041) indiquant une révision du logiciel.



Le remplacement du module de contrôle devra être exécuté par un technicien qualifié. **Ceci n'est pas un rappel de produit.** Les actions correctives devront être appliquées lorsque nécessaires seulement.

